

Mesures COVID prises pour les régates organisées par le CNP

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se feront dans le local du secrétariat. Le skipper du bateau passera au secrétariat pour régler la participation à la régate et finaliser son inscription.
- Les équipiers qui ont besoin d'une licence journalière ou annuelle devront se rendre dans la salle commune pour la prise de licence.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an devra être présenté pour toute nouvelle prise de licence.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans les locaux du CNP.
- Une seule personne à la fois sera admise dans les locaux pour l'inscription ou la prise de licence. Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes venant s'inscrire.
- Pas de café-croissant avant la régate, pas de bière après la régate.
- Les résultats provisoires seront envoyés par messagerie

REGATES

- Pas de briefing à terre. Le briefing sera donné sur l'eau à 10H40 pour une mise à disposition à 11H. Canal VHF 77.
- Les réclamations seront à déposer au secrétariat du CNP suivant la procédure indiquée dans les Instructions de Course.



Pierre Carayon
Président du CNP

Je soussigné Nom :

du bateau :

Propriétaire/Capitaine/représentant de celui-ci, reconnaît avoir pris connaissance des mesures COVID ci-dessus ainsi que de l'avis et des instructions de course.

Fait à Palavas le :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)